

Message d'information ROUGISSEMENT PHYSIOLOGIQUE DU DOUGLAS

Contexte

Des phénomènes de rougissement sont signalés par les correspondants observateurs du DSF, depuis la fin du mois de mars, sur des Douglas situés dans le Limousin principalement sur le plateau de Millevaches et plus largement dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (information technique n°95). Ils concernent des plantations de moins d'une dizaine d'années.

Symptômes observés et conséquences

Les symptômes observés sont des jaunissements pouvant aller jusqu'à un brunissement total du houppier sans que des traces de présence d'insectes ou de champignons ne soient observées sur aiguilles, branches ou troncs. Le phénomène démarre le plus souvent de la périphérie des houppiers vers l'intérieur de l'arbre.

Ce **rougissement physiologique** affecte les Douglas qui y sont particulièrement sensibles. Il est favorisé par la météorologie du mois de mars caractérisée par des conditions anticycloniques sans précipitation avec de fortes amplitudes thermiques jour nuit et parfois des gelées nocturnes. Les journées venteuses ont pu également favorisé le dessèchement. Dans ces conditions, les arbres ne parviennent pas à compenser l'évapotranspiration et se marquent d'une teinte vert clair puis jaune pouvant aller jusqu'au roux. Ces dégâts sont souvent irréversibles.

Des défauts de conformation racinaire ou des atteintes pathologiques du système racinaire comme le fomes sont des facteurs aggravants. Une mise en lumière brutale des peuplements peut aussi constituer un facteur prédisposant.

Conduite à tenir

L'observation de ces symptômes est à signaler au réseau DSF.

**Retrouver les coordonnées du correspondant observateur de votre secteur sur le site de la
DRAAF Nouvelle-Aquitaine**

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Organisation-regionale>

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site e-phytia forêt et sa page dédiée sur le [rougissement physiologique du Douglas](#) ou le site internet de la DRAAF AURA [ICI](#)

La mission santé des forêts de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine reste à votre disposition (contact : sral.draaf.nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr).